
Contraindre pour aller mieux ? Une étude de la formalisation des pratiques contraignantes dans le soin en santé mentale

Livia Velpry*^{†1} and Benoit Eyraud*^{‡2}

¹CERMES3 - Univ. Paris8 – CNRS : UMR8211, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Université Parisdescartes – 45 rue des Saints-Pères, 75270 Paris Cedex 06, France

²EHESS – Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) – France

Résumé

Depuis quelques décennies, les règles juridiques, administratives et éthiques encadrant les pratiques professionnelles de soin donnent une place accrue au principe du consentement aux soins. Ces règles et ces principes sont particulièrement mobilisés dans les différentes approches thérapeutiques et d'organisation du soin qui mettent en avant l'objectif de rétablissement.

Pour autant, on observe depuis une vingtaine d'années une augmentation du recours aux hospitalisations ou aux soins sans consentement, qui traduit une évolution des pratiques des médecins psychiatres. De fait, certaines dimensions contraignantes du soin font partie intégrante, pour des soignants, de la dynamique thérapeutique, en permettant aux personnes suivies d'accéder à l'autonomie. Autrement dit, selon eux, certaines formes de contrainte permettent d'accéder au soin consenti et à " l'aller mieux ". Ce contraste dans les pratiques psychiatrique et de santé mentale interroge :

le recours à ces pratiques contraignantes dans le soin se situe-t-il en contradiction avec les approches qui promeuvent l'aller-mieux et le rétablissement ? Inversement, les thérapeutiques du rétablissement permettent-elles d'éviter le recours à des pratiques contraignantes de soin ? Ou reformulent-elles cette contrainte dans des formes plus souples, ne passant pas tant par des autorisations juridiques spécifiques que par une présence clinique renforcée ?

Dans cette communication, nous proposons d'éclairer ces questions en se centrant sur la manière dont les soignants en santé mentale formalisent les dimensions contraignantes de leur pratique. Pour cela, nous confronterons l'observation de la façon dont ces différentes règles formalisées s'appliquent ou non dans des structures de soin mobilisant à des degrés divers les objectifs du rétablissement.

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: livia.velpry@univ-paris8.fr

[‡]Auteur correspondant: benoit.h.eyraud@gmail.com